

Ressources budgétaires - Fixation de divers tarifs ou droits pour l'année 2002/2003

M. LE MAIRE, Rapporteur :

I - Installations sportives municipales, équipements sportifs et de loisirs, animation sportive - Tarifs pour la saison 2002/2003

Sur avis favorable de la Commission des Sports, réunie le 14 juin 2002, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs ci-après pour la saison sportive 2002/2003.

Certains tarifs font l'objet d'une refonte sur la base de nouveaux principes :

- dans un souci de plus grande clarté pour l'utilisateur, les tarifs des animations nautiques passent d'une inscription par 10 séances à une gestion trimestrielle. Les prix des prestations nautiques sont identiques dans les deux piscines et englobent désormais l'activité enseignée, l'entrée à la piscine et le cas échéant l'entrée de l'adulte accompagnateur,

- les tarifs des animations sportives sont indexés en fonction du lieu de résidence de l'utilisateur. Ainsi, au tarif de base des résidents bisontins est appliqué un coefficient de 1,3 pour les habitants de l'agglomération et de 1,9 pour les résidents hors agglomération.

	Saison 2001-2002	Saison 2002-2003	% augment.
1 - Installations sportives municipales			
Etablissements scolaires de Besançon, collèges et lycées publics et privés : redevance horaire			
- Gymnases	8,92 €	9,00 €	0,90
- Terrains	6,02 €	6,10 €	1,33
Traçage Peinture Grand Terrain		15,00 €	Création
Traçage Plâtre Grand Terrain		8,00 €	Création
Traçage Foot à 7		4,00 €	Création
2 - Plage de Chalezeule			
. Entrée adulte	2,50 €	2,55 €	2,00
. Abonnement Adulte (10 entrées)	18,00 €	18,30 €	1,67
. Tarif scolaires, étudiants, jeunes travailleurs jusqu'à 18 ans et militaires du contingent munis de leurs cartes	1,80 €	1,80 €	0,00
. Abonnement (scolaires, étudiants ... 10 entrées)	11,40 €	11,50 €	0,88
. Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	
. Leçon de natation individuelle, durée 30 mn	3,81 € + entrée	3,85 € + entrée	1,05
. Leçon de natation groupée, durée 30 mn (5 personnes maximum)	3,05 € + entrée	3,10 € + entrée	1,64

	Saison 2001-2002	Saison 2002-2003	% augment.
2 - Plage de Chalezeule (suite)			
. Leçon de natation collective, durée 30 mn (10 personnes maximum)	1,91 € + entrée	1,95 € + entrée	2,05
. Campeurs du terrain de Besançon-Chalezeule, à raison d'une entrée par jour et par personne	Gratuité	Gratuité	
. Militaires de la place (en groupe) / heure	67,08 €	68,00 €	1,37
. A titre exceptionnel, il pourra être délivré des entrées gratuites lors d'animations proposées à la piscine	Gratuité	Gratuité	
3 - Piscine Mallarmé			
<i>Entrées :</i>			
. Tarif Adulte	2,95 €	3,00 €	1,69
. Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants, soirées à thème avec animation spéciale, groupes à partir de 10 personnes)	1,95 €	2,00 €	2,56
<i>Cartes 10 entrées :</i>			
. Tarif Adulte	22,56 €	23,00 €	1,95
. Tarif réduit	14,79 €	15,00 €	1,42
<i>Scolaires :</i>			
- Elèves des écoles primaires de Besançon	Gratuité	Gratuité	
- Elèves des écoles primaires hors Besançon (entrée + apprentissage de la natation)	3,10 €	3,15 €	1,61
- Elèves des lycées, collèges de Besançon et des établissements scolaires hors Besançon (entrée seule)	1,55 €	1,60 €	3,23
<i>Leçons heures «public» (durée 30 mn) :</i>			
. Individuel	3,81 € + entrée	-	Supprimé
. Groupe (5 personnes maximum)	3,05 € + entrée	-	Supprimé
. Collectif (10 personnes maximum)	1,91 € + entrée	-	Supprimé
<i>Leçons hors heures «public» (durée 30 mn) :</i>			
. Individuel	3,81 € + 1,98 €	-	Supprimé
. Groupe (5 personnes maximum)	3,05 € + 1,98 €	-	Supprimé
. Collectif (10 personnes maximum)	1,91€ + 1,98 €	-	Supprimé
<i>Trimestre d'apprentissage de la natation (séance d'1/2 heure, entrée comprise) :</i>			
. Leçons individuelles enfant ou adulte		100,00 €	Création

	Saison 2001-2002	Saison 2002-2003	% augment.
3 - Piscine Mallarmé (suite)			
. Leçons collectives enfant de plus de 8 ans		35,00 €	Création
. Leçons collectives enfant de moins de 8 ans en dehors des heures d'ouverture au public		35,00 €	Création
. Leçons collectives enfant de moins de 8 ans pendant les heures d'ouverture au public (entrée adulte accompagnateur comprise)		58,00 €	Création
. Leçons collectives Adulte		65,00 €	Création
<i>Aquagym :</i>			
. Découverte (1 séance)	6,25 €	6,30 €	0,80
. Carte 10 séances	54,12 €	-	Supprimé
. 3 trimestre (base tarifaire par séance pour les abonnements)	5,41 €	-	Supprimé
. Trimestre		55,00 €	Création
<i>Bassin complet (pour 1 heure) :</i>			
. Tarif de base	140,25 €	142,00 €	1,25
. Tarif réduit	70,13 €	71,00 €	1,24
<i>Lignes d'eau (pour 1 heure) :</i>			
. Tarif de base	18,14 €	18,50 €	1,98
. Tarif réduit	9,15 €	9,30 €	1,64
<i>Compétitions du club local de natation (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques) :</i>			
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	
Bébés Dauphins	121,96 €	122,00 €	0,03
Sèche-cheveux	0,15 €	Gratuité	- 100,00
Bonnet de bain	1,75 €	1,80 €	2,86
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Piscine «Mallarmé»	Gratuité	Gratuité	
4 - Piscine La Fayette			
<i>Entrées :</i>			
. Tarif Adulte	4,00 €	4,10 €	2,50
. Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants, soirées à thème avec animation spéciale, groupes à partir de 10 personnes)	2,80 €	2,85 €	1,79
<i>Cartes 10 entrées :</i>			
. Tarif Adulte	31,25 €	31,50 €	0,80
. Tarif réduit	20,89 €	21,00 €	0,53

	Saison 2001-2002	Saison 2002-2003	% augment.
4 - Piscine La Fayette (suite)			
<i>Groupes (minimum 10 personnes ou sur dérogation) :</i>			
. Tarif de base adulte	3,13 €	3,15 €	0,64
. Tarif de base enfant	2,09 €	2,10 €	0,48
<i>Scolaires :</i>			
- Elèves des écoles primaires de Besançon	Gratuité	Gratuité	
- Elèves des écoles primaires hors Besançon (entrée + apprentissage de la natation)	3,10 €	3,15 €	1,61
- Elèves des lycées, collèges de Besançon et des établissements scolaires hors Besançon (entrée seule)	1,55 €	1,60 €	3,23
<i>Leçons heures «public» (durée 30 mn) :</i>			
. Individuel	3,81 € + entrée	-	Supprimé
. Groupe (5 personnes maximum)	3,05 € + entrée	-	Supprimé
. Collectif (10 personnes maximum)	1,91 € + entrée	-	Supprimé
<i>Trimestre d'apprentissage de la natation (séance d'1/2 heure, entrée comprise) :</i>			
. Leçons individuelles enfant ou adulte		100,00 €	Création
. Leçons collectives enfant de plus de 8 ans		35,00 €	Création
. Leçons collectives enfant de moins de 8 ans en dehors des heures d'ouverture au public		35,00 €	Création
. Leçons collectives enfant de moins de 8 ans pendant les heures d'ouverture au public (entrée adulte accompagnateur comprise)		58,00 €	Création
. Leçons collectives Adulte		65,00 €	Création
<i>Aquagym :</i>			
. Découverte (1 séance)	6,25 €	6,30 €	0,80
. Carte 10 séances	54,12 €	-	Supprimé
. 3 trimestre (base tarifaire par séance pour les abonnements)	5,41 €	-	Supprimé
. Trimestre		55,00 €	Création
<i>Bassin complet (pour 1 heure) :</i>			
. Tarif de base	185,99 €	188,00 €	1,08
. Tarif réduit	92,99 €	94,00 €	1,09
<i>Lignes d'eau (pour 1 heure) :</i>			
. Tarif de base	32,78 €	33,40 €	1,89
. Tarif réduit	16,31 €	16,70 €	2,39
Eveil matinal de 8 heures à 9 heures 15 le mardi et le jeudi	2,60 €	2,65 €	1,92

	Saison 2001-2002	Saison 2002-2003	% augment.
4 - Piscine La Fayette (suite)			
Compétitions du club local de natation (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)	Gratuité	Gratuité	
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	
Sèche-cheveux	0,15 €	Gratuité	- 100,00
Bonnet de bain	1,75 €	1,80 €	2,86
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Piscine «La Fayette»	Gratuité	Gratuité	
5 - Patinoire La Fayette			
Entrées :			
. Tarif Adulte	4,00 €	4,10 €	2,50
. Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants, soirées à thème avec animation spéciale) (groupes à partir de 10 personnes)	2,80 €	2,85 €	1,79
. Carte 10 entrées «adultes»	31,25 €	31,50 €	0,80
. Carte 10 entrées «jeunes»	20,89 €	21,00 €	0,53
. Associations, groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) minimum 10 personnes	3,89 €	3,95 €	1,54
. Accompagnateurs 1 pour 10 sauf dérogation pour établissements spécialisés	Gratuité	Gratuité	
. Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	
. Location patins (public ou clubs)	2,80 €	2,80 €	0,00
. Location patins (public ou clubs) séance du jeudi soir et du dimanche matin	Gratuité	Gratuité	
. Visiteurs adultes ou parents accompagnateurs qui ne patinent pas	Gratuité	Gratuité	
<i>Scolaires :</i>			
. Scolaires accompagnés (maternelles) entrée + Location	1,52 €	-	Supprimé
Forfait 4 entrées	4,42 €	-	Supprimé
. Scolaires accompagnés (autres) entrée + location	2,74 €	-	Supprimé
Forfait 4 entrées	8,08 €	-	Supprimé
<i>Scolaires :</i>			
- Elèves des écoles maternelles (entrée + location)		1,20 €	Création
- Elèves des écoles primaires (entrée + location)		1,75 €	Création
- Elèves des écoles primaires (entrée + location + apprentissage)		2,05 €	Création

	Saison 2001-2002	Saison 2002-2003	% augment.
5 - Patinoire La Fayette (suite)			
- Autres établissements scolaires (entrée + location)		2,05 €	Création
. Coût horaire location glace pour tests USEP	51,83 €	-	Supprimé
. Affûtage	4,25 €	4,30 €	1,18
. Lacets	2,20 €	2,25 €	2,27
. Match hockey benjamins, minimes, cadets (sélections ou clubs extérieurs)	213,43 €	-	Supprimé
. Match hockey seniors (sélections ou clubs extérieurs)	228,67 €	-	Supprimé
Location horaire aux clubs bisontins (en cours de saison) (hors séances publiques)	33,54 €	34,00 €	1,37
Location journalière pour manifestation exceptionnelle (spectacle, Holiday on Ice ...)	3 430,10 €	3 480,00 €	1,45
Location glace (2 heures) aux comités d'entreprises sauf vacances scolaires	343,01 €	350,00 €	2,04
Location glace (2 séances) aux comités d'entreprises (en séances publiques).	541,19 €	550,00 €	1,63
Location horaire aux clubs ou ligues extérieurs pour entraînements ou stages	73,94 €	75,00 €	1,43
. Location horaire au club bisontin de hockey pendant la période estivale (août et début septembre)	44,97 €	45,50 €	1,18
. Location horaire aux clubs bisontins de patinage pendant la période estivale (août et début septembre) minimum 10 personnes	4,19 € par patineur	4,25 € par patineur	1,43
. Location mensuelle surfaceuse à privé	914,69 €	930,00 €	1,67
. A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Patinoire «La Fayette».	Gratuité	Gratuité	
6 - Animation sportive municipale			
. Ecoles municipales de sports de septembre à juin, pour :			
- les Bisontins	34,76 € 17,38 € à partir du 1.01.2003	35,00 € 17,50 € à partir du 1.01.2003	0,69 0,69
- les habitants de l'agglomération	41,16 € 20,58 € à partir du 1.01.2003	45,50 € 22,70 € à partir du 1.01.2003	10,54 10,30
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	55,34 € 27,67 € à partir du 1.01.2003	66,50 € 33,30 € à partir du 1.01.2003	20,17 20,35

	Saison 2001-2002	Saison 2002-2003	% augment.
6 - Animation sportive municipale (suite)			
<i>. Stages pendant les vacances scolaires (la journée) (unidisciplinaires ou omnisports), pour :</i>			
- les Bisontins	7,09 €	7,20 €	1,55
- les habitants de l'agglomération	8,69 €	9,30 €	7,02
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	10,29 €	13,70 €	33,14
<i>. Stages pendant les vacances scolaires (la 1/2journée) (unidisciplinaires ou omnisports), de septembre à juin, pour :</i>			
- les Bisontins		3,80 €	Création
- les habitants de l'agglomération		4,90 €	Création
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles		7,20 €	Création
<i>. Stages de natation et de sports de glace (la séance) pendant les vacances scolaires, pour :</i>			
- les Bisontins	2,97 €	3,00 €	1,01
- les habitants de l'agglomération	3,74 €	3,90 €	4,28
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	5,03 €	5,70 €	13,32
<i>Ecoles de natation «Les Canetons» pour :</i>			
- les Bisontins	3,66 €/jour	-	Supprimé
- les habitants de l'agglomération	4,34 €/jour	-	Supprimé
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	6,25 €/jour	-	Supprimé
<i>Ecoles de natation «Les Canetons» le trimestre (entrée adulte accompagnateur comprise) pour :</i>			
- les Bisontins		34,00 €	Création
- les habitants de l'agglomération		44,00 €	Création
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles		64,60 €	Création
<i>. Stages BABY pour :</i>			
- les Bisontins	3,28 €	-	Supprimé
- les habitants de l'agglomération	4,80 €	-	Supprimé
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	6,40 €	-	Supprimé
- Repas pris lors des stages :		selon les tarifs en vigueur des restaurants scolaires	

II - Maisons Pour Tous et Centres d'Animation - Tarifs des activités pour la saison 2002/2003

Les Maisons Pour Tous municipales de Planoise et de Montrapon et les Centres d'Animation de la Grette et de Clairs-Soleils proposent des activités de loisirs éducatifs, culturels et sportifs, des accueils en Centre de Loisirs Sans Hébergement de proximité (CLSH) ainsi que des animations en pied d'immeubles, pour un public enfants, jeunes, adultes.

La participation à ces activités (sauf pour les activités en pieds d'immeubles dont l'accès est par nature totalement libre) fait l'objet d'une inscription, de l'achat obligatoire d'une carte d'utilisateur et du paiement pour les activités effectuées.

A) Rappel de l'existant

Par délibération du 23 juin 1997, modifiée par la délibération du 28 juin 2001, le Conseil Municipal a décidé d'une refonte générale des tarifications sur les bases suivantes :

a) intervention du quotient familial (3 tranches) :

- tranche 1 pour les familles n'ayant que très peu de revenus salariaux (quotient < à 170 € par mois) : tarif normal minoré

- tranche 2 (quotient compris entre 170 € et 1 169 € par mois) : tarif normal

- tranche 3 pour les familles dépassant le plafond (quotient > 1 169 € / mois) : tarif normal majoré.

b) minoration de 40 % environ des tarifs pour les activités «tous publics» destinées aux jeunes et aux enfants.

c) tarifs CLSH selon le barème de la Caisse des Écoles.

d) majoration de 50 % pour les participants issus des communes ne faisant pas partie de la Communauté d'Agglomération.

B) Propositions

1 - Mode de calcul du quotient familial : nombre de parts

Par délibération du 28 juin 2001, le Conseil Municipal a doublé le montant du plafond de la tranche 2 (seuil au-dessus duquel une majoration tarifaire est appliquée) en référence à 1,5 fois le SMIC afin de favoriser la mixité sociale. Cette mesure n'ayant pas eu d'impact négatif sur les recettes du fait d'une augmentation du nombre d'utilisateurs inscrits, il est proposé de maintenir cette référence au SMIC et de poursuivre l'adaptation progressive des tarifs.

En effet, l'application du quotient sur les seuls revenus salariaux pénalise les personnes sans enfant à très bas revenus (temps partiel), puisque si les usagers bénéficiaires de minima sociaux sont classés en tranche 1 (tarifs minorés), les salariés sont classés en tranche 2 (tarifs normaux) dès que leurs revenus bruts dépassent l'équivalent de 21 % du SMIC.

C'est pourquoi il est proposé de modifier le plafond de la tranche 1 de telle sorte que le tarif réduit s'applique jusqu'à un seuil fixé à l'équivalent du RMI pour une personne seule (soit 44 % du SMIC).

Nombre de parts	Quotient mensuel	Personne seule : 1	Couple sans enfant : 2	1 enfant : 2,5	2 enfants : 3	3 enfants : 4	4 enfants : 4,5	5 enfants : 5
		Revenus annuels bruts en Euros						
Tranche 1	< 357	< 5 952	< 11 904	< 14 880	< 17 856	< 23 808	< 26 784	< 29 760
Tranche 2	de 357 à 1 217	de 5 952 à 20 292	de 11 904 à 40 584	de 14 880 à 50 730	de 17 856 à 60 876	de 23 808 à 81 168	de 26 784 à 91 314	de 29 760 à 101 460
Tranche 3	>1 217	> 20 292	> 40 584	> 50 730	> 60 876	> 81 168	> 91 314	>101 460

Au-delà de 5 enfants : ajouter une demi part supplémentaire par enfant.

2 - Tarification saison 2002/2003

a - Carte d'usager obligatoire valable du 1/9/2002 au 31/8/2003

- 7,80 € pour un adulte : + 2,3 % sur tarifs 2001/2002

- 3,10 € pour une personne de moins de 18 ans : + 1,5 % sur tarifs 2001/2002.

Il est à noter que ces tarifs n'avaient pas évolué depuis la saison 1993/1994.

b - Activités de loisirs : cotisation trimestrielle pour 31 semaines d'activité par an

		1 h / semaine		1 h 30 / semaine		2 h / semaine	
Tarif 1	Quotient inférieur à 357 €	Adulte Enfant	12,40 € 8,80 €	Adulte Enfant	16,25 € 11,30 €	Adulte Enfant	19,80 € 13,75 €
Tarif 2	Quotient compris entre 357 € et 1 217 €	Adulte Enfant	27,10 € 19,20 €	Adulte Enfant	35,00 € 24,75 €	Adulte Enfant	42,70 € 30,20 €
Tarif 3	Quotient supérieur à 1 217 €	Adulte Enfant	41,50 € 29,40 €	Adulte Enfant	52,15 € 37,90 €	Adulte Enfant	65,75 € 46,40 €

Le tarif «enfant» est applicable aux jeunes de moins de 18 ans.

Augmentation moyenne : 1,5 % sur tarifs 2001/2002.

c - Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

Année scolaire : 31 semaines par an - cotisation trimestrielle

Vacances : cotisation en fonction du nombre de 1/2 journées

	Quotient	Année scolaire			Vacances		
		Alloc. CAF ou MSA avec bons	Alloc. CAF ou MSA sans bon	Non alloc. CAF ou MSA	Alloc. CAF ou MSA avec bons	Alloc. CAF ou MSA sans bon	Non alloc. CAF ou MSA
		cotisation trimestrielle	cotisation trimestrielle	cotisation trimestrielle	coût de la 1/2 journée	coût de la 1/2 journée	coût de la 1/2 journée
Tarif 1	< 357 €	6,00 €	17,53 €	31,53 €	0,60 €	1,80 €	3,20 €
Tarif 2	de 357 à 1 217 €	11,00 €	22,50 €	36,50 €	1,10 €	2,25 €	3,65 €
Tarif 3	>1 217 €	15,50 €	27,00 €	41,55 €	1,55 €	2,70 €	4,15 €

Augmentation moyenne : 1,5 % sur tarifs 2001/2002.

d - Tarifs spécifiques

- **Participation à la Galerie de l'Amateur ou aux activités bricolage** : carte d'usager obligatoire - pas de cotisation

- **Galas de danse** - droits d'entrée :

* moins de 14 ans : gratuit

* de 14 à 18 ans : 2,5 € (tarifs identiques à la saison 2001/2002)

* 18 ans et plus : 4 € (tarifs identiques à la saison 2001/2002)

- **Spectacles dans le cadre des Fêtes de quartier** - droits d'entrée :

* scolaire ou moins de 18 ans : 1,50 € (tarifs identiques à la saison 2001/2002)

* 18 ans et plus : 4 € (tarifs identiques à la saison 2001/2002).

- **Randonnées** : 23,20 €/an + carte d'usager (+ 1,44 % sur tarifs 2001/2002).

- **Stages thématiques** : 8 € la semaine + carte d'usager, montant fractionnable selon la durée du stage (+ 5 % sur tarifs 2001/2002).

- **Animations en pied d'immeubles** : participation libre et gratuite, pas de carte d'usager. Exceptionnellement, une participation aux dépenses pourra être demandée en cas de sortie organisée, sur la base de 50 % des coûts de prestation pris en charge par la Ville.

e - Secteur Jeunesse

Des activités ponctuelles sont organisées pendant l'année pour les usagers des secteurs jeunesse.

Une participation financière à l'activité sur la base de 50 % du coût de la prestation pris en charge par la Ville est demandée aux participants en complément de la carte d'usager.

Ce tarif s'applique pour les activités organisées par les MPT et Centres d'Animation de la Ville pour un groupe accompagné «constitué» de jeunes inscrits à cette activité.

En aucun cas, les MPT et Centres d'Animation ne peuvent délivrer des billets ou tickets d'entrée à des établissements (piscine, patinoire, concert, bowling, ...) pour des individuels hors activité organisée et encadrée par les animateurs.

Des activités hebdomadaires sont organisées pendant l'année pour les usagers des secteurs jeunesse : une cotisation de 7,80 € / trimestre est demandée en complément de la carte d'usager (+ 2,36 % sur tarifs 2001/2002).

f - Centre d'animations sportives des Clairs-Soleils

Les activités hebdomadaires à caractère sportif font l'objet d'une cotisation trimestrielle de 4,70 € en complément de la carte d'usager (+ 2,84 % sur tarifs 2001/2002).

Le Conseil Municipal est invité à adopter le mode de calcul du quotient familial et les tarifs pour la saison 2002/2003.

III - École Régionale des Beaux-Arts - Droits d'inscription pour l'année scolaire 2002-2003

L'École Régionale des Beaux-Arts a accueilli en 2001-2002 : 211 étudiants, 67 élèves dans les cours du soir et péri-scolaires et 5 stagiaires.

Les recettes des droits d'inscription correspondant à ces effectifs se sont élevées à 61 500 €, les autres contributions financières pour 2001 provenant de l'État (subvention de 205 806 € par le Ministère de la Culture), du Département du Doubs (subvention de 76 224 €, attribuée depuis 2001 dans le cadre d'une convention d'objectifs) et de recettes complémentaires (taxe d'apprentissage, droits d'inscription au concours d'entrée) d'un montant de 7 600 €.

Le total de ces recettes s'est élevé à 351 130 €, soit 15,66 % des dépenses totales de fonctionnement de l'établissement assumées par la Ville, sur la base du BP 2001.

Pour 2002, les subventions sont annoncées au même niveau que l'année dernière. Il faut noter à cet égard que la subvention de l'État connaît une stagnation en raison notamment du fait que la dotation dont dispose la Direction Régionale des Affaires Culturelles est destinée aussi à couvrir les bourses d'études. Celles-ci étant en nombre plus élevé ces dernières années, la possibilité d'évolution de la subvention de fonctionnement allouée à la Ville se trouve limitée d'autant.

Les recettes des droits d'inscription résulteront d'un effectif étudiant qui ne sera connu définitivement qu'en septembre mais qui devrait être très proche du chiffre de 2001-2002.

En ce qui concerne les cours du soir, l'hypothèse d'une activité supplémentaire (dessin documentaire et scientifique) permet d'envisager une augmentation limitée de l'effectif.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit les droits d'inscription à l'École Régionale des Beaux-Arts pour l'année scolaire 2002-2003 :

- augmentation de 1,5 % des tarifs, les droits étant annuels et payables en une seule fois au début de l'année scolaire.

- application aux étudiants et autres élèves originaires du département du même tarif d'inscription qu'aux ressortissants de la Communauté d'Agglomération, compte tenu de l'existence nouvelle d'une convention avec le Département du Doubs.

Cycles	Besançon		Communauté d'Agglomération et Département du Doubs		Autres	
	2001-2002	2002-2003	2001-2002	2002-2003	2001-2002	2002-2003
Cycle traditionnel élèves permanents	221,81 €	225,12 €	256,11 €	259,95 €	456,58 €	463,42 €
Cours du soir, stagiaires, auditeurs libres	237,82 €	241,38 €	269,83 €	273,87 €	481,74 €	488,96 €
Cours péri-scolaires	117,39 €	119,15 €	152,45 €	154,73 €	237,82 €	241,38 €

IV - Conservatoire National de Région de Besançon - Année scolaire 2002/2003

L'ensemble des tarifs proposés est identique à ceux de l'année précédente.

a) Droits d'inscription

Tarifs annuels applicables aux départements traditionnel et horaire aménagé (du CE1 à la 3^{ème} comprise)

Disciplines	Besançon	Communauté d'Agglomération	Département	Autres
	2002/2003	2002/2003	2002/2003	2002/2003
* Chant choral sans Formation Musicale * Eveil musical	37 €	37 €	37 €	37 €
* Formation musicale seule * Ateliers de pratiques collectives	81 €	117 €	200 €	278 €
* Formation musicale + instrument * Instrument seul Cycle 1 + Cycle 2..... Cycle 3, Cycle de Spécialisation, Perfectionnement, Diplôme de Concert (DIPC)	187 € 213 €	259 € 315 €	315 € 360 €	346 € 396 €
* Formation musicale + Disciplines suivantes : Piano-Orgue-Harpe-Chant-Danse-Clavecin-Percussion Cycle 1 + Cycle 2..... Cycle 3, Cycle de Spécialisation, Perfectionnement, Diplôme de Concert (DIPC)	285 € 315 €	343 € 399 €	398 € 444 €	431 € 479 €
* Ecriture - Analyse - Direction d'Orchestre Direction de Choeur - Atelier Jazz - Art Dramatique Musique assistée par ordinateur - Musique de Chambre	187 €	259 €	315 €	346 €

* La tarification est déterminée par la discipline dont le montant du droit d'écologie est le plus élevé, dans le cas où l'élève est inscrit dans plusieurs disciplines.

* Une somme de 61 €, qui sera déduite ultérieurement de la facture générale, sera perçue au moment de l'inscription (choix des horaires) et ne pourra être restituée en cas de désistement.

* Droit annuel d'inscription forfaitaire : 9,5 € (dossier, documents pédagogiques, enveloppes, courriers, etc.)

Location des instruments - Année scolaire 2002/2003

Alto - Violon	14 €/mois
Clarinette - Flûte - Trompette - Cor - Trombone	16 €/mois
Violoncelle - Contrebasse - Hautbois - Basson - Saxophone	18 €/mois

b) Adaptation des droits aux revenus des familles

Il est par ailleurs proposé d'adopter les modalités du dispositif d'exonération partielle ou totale pour les droits d'inscription à l'exception des disciplines «Formation musicale et Ateliers de pratiques collectives».

Le système concerne les élèves bisontins de moins de 18 ans et tient compte à la fois du quotient familial et du nombre d'enfants d'une même famille inscrits au Conservatoire. Il n'est pas applicable aux élèves pouvant prétendre à une bourse d'État.

Les élèves bénéficiant d'une exonération totale ou partielle obtiennent parallèlement une réduction de 50 % du montant de la location des instruments au Conservatoire.

Tranche de quotient familial

L'exonération totale ou partielle des droits d'inscription est valable pour toutes les disciplines à l'exception de la formation musicale dont le montant de 81 € reste dû.

* Quotient familial en euros	1 enfant inscrit au CNR	2 enfants inscrits au CNR	3 enfants inscrits au CNR
QF < 225	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
226 < QF < 266	Demi exonération des droits d'inscription sauf formation musicale	1er enfant : demi exonération 2 enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
267 < QF < 326	Demi exonération des droits d'inscription sauf formation musicale	1er enfant : demi exonération 2 enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	1er enfant : demi exonération 2 enfant et 3 enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
327 < QF < 385	Pas d'exonération	Pas d'exonération	1er enfant : demi exonération 2 enfant et 3 enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale

$$\text{* Quotient familial} = \frac{\text{Revenu imposable mensuel}}{\text{Nombre de parts}}$$

c) *Tarif de location des locaux et instruments appartenant au Conservatoire et mis à la disposition des associations par séance d'utilisation*

Salle seule	5 €	
Instruments	Utilisés dans les *locaux du Conservatoire	Utilisés hors des locaux du Conservatoire
	Tarif 2002/2003	Tarif 2002/2003
Matériel de percussion		
Xylophones	8 €	16 €
Glockenspiel	8 €	16 €
Vibraphone	8 €	16 €
Petit matériel	4 €	8 €
Harpe	8 €	16 €
Piano	8 €	16 €
* Location de la salle comprise		

V - Orchestre de Besançon - Saison 2002 - 2003 - Fixation des tarifs

Sur avis favorable de la Commission Culture, il est proposé au Conseil Municipal, pour la saison 2002-2003, les tarifs des abonnements et billets d'accès aux activités de l'Orchestre de Besançon qui sont identiques à ceux de la saison précédente :

	Propositions 2002-2003
Billet à l'unité	
* plein tarif	17,00 €
* collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon, adhérents Centre Polyphonique de Franche-Comté (pour le concert du 20 décembre 2002)	12,50 €
* de 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	8,00 €
* sur présentation de la carte «avantage jeunes »	5,50 €
* animations scolaires	4,00 €
* moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit
Abonnement 3 concerts	
* plein tarif	43,50 €
* collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	30,00 €
* de 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	18,60 €
* moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit
Abonnement 7 concerts	
plein tarif	91,00 €
* collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	64,40 €
* de 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	43,05 €
* moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit
Concerts / animation	
* billets à l'unité . Adultes . Enfants	12,00 € 6,00 €

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'ensemble de ces propositions.

«**M. Alexandre CHIRIER** : Monsieur le Maire, l'année dernière concernant la piscine j'avais attiré votre attention sur un système qui fonctionne dans d'autres sites notamment à Dole, un système de carte de 10 heures pour les personnes qui souhaitent aller nager, enfin y aller rapidement parce que le coût est important notamment à la piscine La Fayette. Vous m'aviez dit que cette proposition retenait tout votre intérêt, que vous la feriez étudier et je n'ai pas eu de nouvelles depuis, donc je voulais savoir s'il y a eu étude ou pas.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas. Elle avait effectivement retenu mon intérêt mais je ne sais pas si elle a été étudiée.

M. Alexandre CHIRIER : Ce serait bien qu'on étudie cette proposition qui je suis sûr permettrait un afflux peut-être plus important entre midi et quatorze heures.

M. LE MAIRE : On peut regarder effectivement.

M. Alexandre CHIRIER : C'est un système qui fonctionne bien par ailleurs d'après ce qu'on m'en a dit, surtout avec les spécialistes qu'on a en monétique à Besançon.

M. LE MAIRE : Je comprends bien comment ça peut se faire avec de la monétique, mais je ne suis pas sûr par contre que notre système, lui, soit compatible parce qu'il faut bien entendu un système qui défalque la consommation, c'est-à-dire qu'on doit contrôler l'entrée mais aussi la sortie. Il faut regarder cela, je ne suis pas sûr que notre système le permette.

M. Alexandre CHIRIER : Est-ce qu'on peut regarder au moins ?

M. LE MAIRE : L'Adjoint et le Directeur du Service des Sports ont pris bonne note, on va regarder.

Les augmentations sont très modérées, vous avez vu 1,5 % voire pas d'augmentation pour le Conservatoire et l'Orchestre».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2002.